N° 2480. Vendredi 25 Novembre 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:
A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Célestins, n. 6, au 1er.*
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Ce, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-Thomas, 3, place de la Bourse,* et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier, 3.*

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 novembre 1842.

THÉATRES.

On nous assure que M. Sirand quitte l'administration de nos théâtres. La résolution qu'il a prise a été, selon nous, précipitée. Pour arriver à la composition d'une bonne troupe d'opéra au Grand-Théâtre, il y avait sans doute de nombreuses difficultés à vaincre ; mais, avec de la ténacité, elles pouvaient s'aplanir et le temps perdu se réparer. Nous avons toujours pensé que la direction aurait à lutter contre bien des coteries et bien des intrigues ; mais nous n'avons jamais cessé d'espérer qu'elle pourrait s'asseoir en donnant au public sérieux de légitimes motifs de satisfaction. Nous l'avons dit plus plus d'une fois, des fautes ont été faites. Ce que le public voulait tout d'abord, c'était une troupe complète, préparée à l'avance, et ayant par des études préliminaires pris l'ensemble qui est nécessaire pour représenter nos grandes compositions lyriques. Il n'en a pas été ainsi ; le décousu a constamment régné partout depuis l'ouverture de la salle. La direction comptait sans doute sur des succès incontestés pour plusieurs de ses sujets ; ce sont là des calculs auxquels il ne faut jamais se fier. Le public est si mobile, si variable dans ses goûts, que tel acteur, vu avec faveur pendant un certain temps, finit par ne plus être accueilli qu'avec froideur; son talent n'a souvent rien perdu, mais il n'exerce plus la même influence.

En indiquant quelques unes des causes qui ont rendu la position de notre direction difficile, nous ne devons pas non plus négliger d'émettre notre opinion sur l'action du public. En voyant la municipalité faire de grands sacrifices pour constituer une salle de spectacle digne de la seconde ville de France et l'organisation d'une bonne troupe, on s'est peut-être exagéré les résultats qu'on pouvait raisonnablement obtenir. Qui sait si on n'a pas porté un peu trop haut les prétentions et rendu par là plus difficile encore la situation administrative? Si nous voulons un théâtre, il faut cependant avoir quelque laisser-aller dans les jugements et ne pas rendre en quelque sorte les débuts impossibles. Si nous disons ceci, c'est que, dans la représentation de *Mazaniello*, une portion du public est sortie, selon nous, des bornes de l'équité vis-à-vis de M. Lafeuillade.

Cet artiste est arrivé précédé d'une excellente réputation, et, certes, il a un talent réel; on peut contester l'étendue de sa voix, varier sur la nature de l'emploi qu'il peut en faire ; mais ce qu'on ne peut sans injustice méconnaître, c'est que c'est un acteur de mérite. De plus, comme homme, M. Lafeuillade a des droits à la considération. Toutes ces conditions devaient le protéger contre des actes injustes; il avait des titres à la bienveillance de ses auditeurs et des droits à leur justice; on devait enfin l'entendre avec calme et attendre pour le juger qu'il eût fini au moins ses débuts. Il n'en a pas été ainsi, et dès le premier acte des sifflets se sont produits. Ont-ils pu émaner de gens qui ont le sentiment de ce qui est convenable et décent? Nous ne le pensons pas. Nous avons la conviction qu'ils ont été inspirés par la passion et par le ressentiment.

M. Lafeuillade n'a jamais rien fait qui puisse lui attirer la moindre animadversion, et si les improbateurs voulaient, en l'attaquant aussi brusquement, causer des embarras à la direction, ils commettaient en sa personne une injustice flagrante ; s'ils voulaient ainsi procéder en toute occasion, alors ce seraient les artistes qui seraient victimes des conflits existants entre les directeurs et telle ou telle portion du public. Nous ne pensons pas qu'il entre dans la pensée des gens de sens de vouloir accepter pour le théâtre de pareils procédés. Dans chaque représentation de début, il n'y a qu'un fait sérieux et capital : c'est l'apparition de l'acteur à accepter ou à refuser ; le débat est entre lui seul et le public ; les questions de détail doivent disparaître.

Qu'importe que les emplois secondaires soient confiés à des sujets plus ou moins aptes à les remplir? Le débutant qui a déjà à en souffrir ne doit pas encourir pour de pareils faits la défaveur; ce serait même une considération de plus pour lui prêter attention. Un troupe qui se forme n'est point une troupe faite, et une troupe incomplète, quelles qu'en soient les causes, ne peut pas non plus s'organiser sans quelque facilité dans des débuts.

M. Lafeuillade devait donc être protégé contre toutes les interruptions qui l'ont accueilli, et qui ont donné à la représentation de mardi un caractère si regrettable. Nous l'avons dit, il a eu à subir des marques d'improbation ou malveillantes ou passionnées. Nous excusons parfaitement toutes celles qui sont nées de l'état un peu fébrile dans lequel les débuts jettent toujours quelques jeunes gens pleins de zèle pour l'art ; mais celles que la malveillance a dictées ont mérité toute réprobation. Il faut enfin, dans la question si grave et si importante des théâtres, que les usages reçus ne soient pas violés ; le droit coutumier y prévaut, qu'on le fasse donc respecter! C'est le public lui-même qui doit veiller au maintien des bonnes traditions.

Le droit de siffler, comme tout autre, a sa limite; on l'achète en entrant, sous condition de l'exercer avec décence et équité. Ce droit est d'autant plus soumis à des restrictions morales qu'il est plus arbitraire et en dehors des faits réguliers. De sa nature il est exceptionnel : mal exercé, il est entaché de barbarie ; exercé sévèrement, il blesse l'équité. Ce n'est donc que dans les cas urgents et en quelque sorte *nécessaires* qu'on doit l'employer.

Dans la position où se trouve notre théâtre, nous avons cru utile d'émettre quelques vues sur la conduite qui doit être observée dans les rapports qui s'établissent par les débuts entre les spectateurs et les artistes. Puissions-nous contribuer à amener quelque calme là où nous voudrions voir si sincèrement régner enfin l'harmonie!

L'institution de la garde nationale va chaque jour en s'amoindrissant, et les agents de l'autorité s'ingénient à trouver de nouveaux moyens de l'annihiler. Voici un fait qui nous en donne une preuve de plus.

« A Mulhouse, nous dit le *Siècle*, le service de la garde nationale a été converti en impôt additionnel et permanent de billets de garde signés par le maire, impôt qui s'élève annuellement de 30 à 35,000f., et sert à défrayer une garde municipale soldée. »

Nous devons le dire, le maire de Mulhouse a non seulement établi un impôt illégal sur ses concitoyens, mais il a encore procédé de fait à la dissolution de la garde nationale de Mulhouse. En établissant une garde municipale soldée avec l'argent des gardes nationaux, il les a mis en mesure de pouvoir se dispenser à l'avenir de tout service et de répondre par un refus formel à tout appel de la part de l'autorité.

On ne doit pas sans doute fatiguer par un service rigoureux les citoyens qui font partie de la garde nationale, ni les distraire trop souvent de leurs occupations; mais nous sommes convaincus que la garde nationale de Mulhouse pouvait facilement servir quelques postes de sûreté sans être par trop fatiguée. Dans une ville de cette classe, une trentaine d'hommes de garde sont plus que suffisants à la tranquillité publique.

Admettons qu'il y ait eu utilité à faire faire le service par une garde municipale soldée, rien ne s'opposait à sa création : seulement il fallait trouver l'argent nécessaire dans un impôt régulier; mais le procédé qu'on a employé prouve qu'on a voulu substituer un petit corps soldé à la garde nationale, dont on veut user l'institution en la plongeant dans le repos et en lui donnant même un prétexte plausible pour refuser à l'avenir son concours.

INSURRECTION ESPAGNOLE.

On lit dans un journal de Marseille :

Au moment où nous écrivons, le paquebot *le Phocéen*, attendu de Barcelonne, n'est pas encore arrivé. Les nouvelles se bornent à celles-ci :

La junte a proclamé l'indépendance de la principauté de Catalogne.

Le fort de Montjoui, sur les représentations des consuls étrangers, a cessé de tirer contre la ville.

Le bruit court que le télégraphe aurait annoncé l'insurrection des villes de Valence et de Sarragosse; ce qu'il y a de certain, c'est que ces deux populations sont fortement travaillées. Dans la première, les marins ont retiré leurs barques du Grao et se sont condamnés à l'inaction plutôt que d'aider au chargement des paquebots qu'ils jalousent comme des concurrents trop dangereux.

Quant à Sarragosse, l'infant don Francisco s'y trouve encore, et il ne serait pas impossible que les démocrates voulussent en faire leur mannequin. Il serait curieux alors de voir les trois capitales de l'ancienne couronne d'Aragon soustraites au pouvoir d'Espartero; le régent se trouverait réduit à la couronne de Castille, mais cette situation serait trop violente pour durer long-temps.

L'insurrection, il faut le dire, se présente avec un caractère de régularité et de force qu'elle n'avait jamais eu. Jusqu'ici point de violences, point de *bandos* sanguinaires ou de réquisitions pillardes. Des lettres que nous avons sous les yeux assurent que les propriétés et les personnes inoffensives ont été respectées; le pillage n'a été que du côté de Zurbano.

Un des caractères significatifs de notre époque, une des conséquences du système d'égoïsme et d'intérêt particulier introduit partout et qui se propage, dans l'échelle sociale, depuis les sommités gouvernementales jusqu'aux échelons inférieurs, est l'indifférence pour les affaires publiques des jeunes gens appartenant aux classes riches ou aisées. Nous comprenons dans cette catégorie les jeunes gens à qui leur position sociale fait supposer une certaine éducation.

Sous la République, toute la jeunesse affichait un patriotisme qui présageait les grandes choses qui ont été accomplies ; les mots sacrés de patrie et de liberté avaient alors une puissance magique à laquelle rien ne pouvait résister.

Sous l'Empire, la jeunesse aspirait à la gloire, elle était toute guerrière ; mais on ne parlait plus de liberté, et le nom retentissant de Napoléon avait presque fait oublier la patrie. Ce changement, dû en grande partie à la création de la Légion-d'Honneur qui, en enfantant une nouvelle aristocratie, avait réveillé l'ancienne, s'est surtout fait remarquer dans les mémorables batailles qui ont à jamais illustré le nom français. A Arcole et à Marengo, nos vaillantes phalanges remportaient la victoire aux cris de vive la France! vive la république! et alors la récompense des braves consistait en armes d'honneur. Depuis l'institution de la Légion-d'Honneur, maintes et maintes victoires ont été remportées au cri de vive l'empereur! et l'amour des citoyens pour l'homme extraordinaire qui dirigeait nos destinées avait remplacé l'amour de la patrie. Sous la République, on se battait pour la France, pour assurer son indépendance et conserver ses libertés ; sous l'Empire, on se battait pour Napoléon, on se battait pour la croix.

Sous la Restauration, la jeunesse prenait un vif intérêt aux affaires publiques, elle cherchait à comprendre les rouages du gouvernement constitutionnel, elle se montrait attachée à la charte, elle étudiait les institutions libérales qui en découlent, elle marchait avec ardeur et persévérance dans la route des progrès politiques ; c'est cette tendance, c'est cet esprit public toujours en éveil, qui ont amené la révolution de juillet.

Depuis 1830, la jeunesse a suivi malgré elle l'impulsion donnée par le déplorable système dont M. Guizot est la triste personnification et le dernier soutien (du moins nous l'espérons ainsi) ; au lieu de marcher en avant, elle n'a été qu'en rétrogradant sous le rapport des idées politiques. Aujourd'hui, les jeunes gens appartenant aux classes riches ou aisées s'occupent en général fort peu des affaires du pays, et s'y intéressent pour la plupart beaucoup moins que les jeunes artisans et les jeunes ouvriers qui ont quelque instruction. C'est là un fait malheureusement trop constant : ceux qui devraient montrer l'exemple du patriotisme et de l'amour du progrès, ceux qui devraient se poser comme les plus fermes défenseurs des libertés et des institutions dues à deux mémorables révolutions, sont les premiers à montrer l'exemple de l'indifférence. On en entend même

---

FEUILLETON DU CENSEUR.

LES FIANCÉS DES CLAIRES.

I.

LE CHATEAU DE BRICHAMBAULT.

Ceux de nos lecteurs qui ont parcouru la route de Paris à Lille se rappelleront peut-être le relais situé entre Douai et Cambrai, non pas qu'il ait rien en lui-même qui soit digne de fixer l'attention, sauf une insupportable odeur de tourbe, mais parce qu'il rompt l'éternelle monotonie des sites du nord de la France. Tant que la diligence roule entre la double rangée de chaumières enfumées qui forment le village du Bac-aub-en-Cheul, il existe peu de choses à observer ; mais, lorsque l'on est arrivé sur les hauteurs de Bugnicourt, un magnifique panorama se déploie vers le couchant. Ce sont d'immenses marais occupant le bassin d'une vallée plus large que profonde. L'eau vient baigner les maisonnettes du Bac-aub-en-Cheul; elle s'étend ensuite plus loin sur la droite jusqu'au pied de Brunemont, et disparaît derrière un bois placé au milieu de l'étendue que peut embrasser l'œil du spectateur. A gauche, au sommet d'une colline élevée, mais d'une pente à peine sensible, repose le bourg d'Oisy-le-Verger, dont le clocher bavard se profile sèchement sur l'azur du ciel. Enfin, entre le bois et le village, on entrevoit dans l'éloignement les marais qui, après avoir décrit une courbe autour du bois, vont se perdre dans les brumes de l'horizon.

Comme le lieu de notre scène n'est ni en diligence, ni sur les hauteurs de Bugnicourt, nous nous transporterons derrière le bois qui rompt brusquement le déploiement du paysage. On voit là un petit village enseveli dans les marais et presque entièrement caché par les saules et les bouleaux qui l'environnent. Sans la flèche d'un petit clocher et le joyeux tic-tac d'un moulin, on pourrait croire que les courlis et les vanneaux sont les seuls habitants de cette solitude. On appelle cet endroit Palluel, et, vu sa position, ce nom est parfaitement approprié, si l'on veut lui accorder une étymologie latine.

A l'époque où se passèrent les événements que nous allons raconter, c'est-à-dire vers les premières années du XVIIIe siècle, Palluel offrait un aspect beaucoup plus sauvage qu'actuellement. Les marais, restreints à force d'industrie, occupaient une superficie de plus de trente lieues de circonférence, non pas qu'ils formassent une seule pièce d'eau, mais ils étaient interrompus à chaque instant par des aulnaies, des flots, des marécages, de hautes herbes, où l'homme ne pouvait pénétrer ni à pied ni en barque.

Palluel était bâti sur un terrain solide, situé à trois portées de fusil d'une vaste pièce d'eau entourée d'îles verdoyantes qui semblaient la cerner, quoique derrière ce rideau de verdure d'autres bassins considérables s'étendissent au loin. Au milieu de cette large pièce d'eau, que les habitants désignaient sous le nom de la Grande-Claire, on apercevait une petite hutte de chasseur qui semblait flotter elle-même sur l'onde, tant l'espace de terrain qui l'entourait était nu et étroit. D'ailleurs, il paraissait peu rationnel qu'un îlot s'élevât au milieu d'un bassin d'une énorme profondeur.

La Grande-Claire, nous la désignerons désormais ainsi, dégorgeait le trop plein de ses eaux dans une quantité de petits canaux qui serpentaient dans la plaine et allaient alimenter, un quart de lieue plus loin, l'autre chaîne de marais qui s'étend au pied de Brunemont et du Bac-aub en-Cheul. Deux de ces canaux, les principaux, formaient une ligne droite sur Palluel, ne laissant entre eux qu'une petite langue de terre bordée d'oseraies et que les habitants nommaient, par suite d'une légende lamentable qui ne peut trouver place ici, le chemin de Morte-Femme. Arrivés au village, les deux canaux se rétrécissaient, passaient sur deux ponts jumeaux et faisaient fonctionner un double moulin, nommé, je ne sais trop pourquoi, le moulin de Barrabas.

A cinquante pas du moulin, les deux canaux décrivaient une courbe serpentée à l'ombre d'une foule de saules et de bouleaux, puis ils se rejoignaient brusquement et formaient une seule rivière qui, à son tour, en allait rejoindre d'autres se métamorphosant en marais.

Tout près du village, sur la rive gauche de cette rivière, s'élevait un joli château dont l'origine paraissait remonter au temps de la domination espagnole en Flandre ; ses petites tourelles grises, coiffées de flèches aiguës comme celles des minarets et surmontées de girouettes criardes, lui donnaient quelque chose de méridional qui attristait lorsque l'on voyait leurs silhouettes aériennes jurant avec un ciel plombé et une atmosphère presque toujours brumeuse.

La façade du château était tournée vers l'orient, en face de la Grande-Claire ; sans doute on l'avait construit ainsi afin de mieux jouir de la vue des marais. Son aile gauche poussait contre la rivière même, et deux tourelles laissaient flotter leurs ombres sévères dans le miroir de l'eau. Ce château appartenait au marquis de Brichambault, vieillard d'un caractère dur, inflexible, et d'une sévérité excessive. Le marquis avait dépensé sa fortune, sa jeunesse et sa santé à la cour et à l'armée.

Quand Louis XIV changea sa galante marotte en chapelet, le courtisan suivit l'exemple de son roi : il se fit bigot et se retira dans la dernière de ses propriétés, avec l'intention de consacrer le reste de ses jours à gagner le paradis et à rétablir sa fortune. Il commença d'abord par se marier avec une jeune fille riche, mais d'un caractère mélancolique et d'une santé chancelante. La pauvre femme, lentement consumée par le chagrin de voir ses illusions et son besoin d'amour accolés à un cadavre sans cœur ni ame, mourut après quinze années de mariage, laissant au monde une fille âgée de quatorze ans et dont la beauté faisait déjà l'admiration de ceux qui la voyaient.

L'amour paternel opéra sur le marquis et ralluma la dernière étincelle qui couvait au milieu de ce tas de cendres froides qui lui tenait lieu de cœur; il se prit d'une grande affection pour cette frêle créature blonde et rose qui le rattachait à la vie, et désormais toute son ambition fut de lui laisser une immense fortune. L'occasion de réaliser ce projet ne tarda pas à se présenter ; vers cette époque les persécutions contre les protestants redoublèrent de fureur, et le marquis trouva moyen de concilier sa dévotion avec sa soif de richesse.

Sur la rive opposée de la petite rivière s'élevait un vieux manoir entouré de possessions considérables. Cette propriété appartenait au baron de Willems, gentilhomme protestant, qui l'habitait avec sa femme et un fils un peu plus âgé que la petite Blanche de Brichambault. Les deux voisins avaient long-temps vécu en paix. Le baron et le marquis, différant entièrement d'opinion et de caractère, se voyaient peu ; mais les deux femmes et les enfants passaient rarement un jour sans se réunir. La mélancolique marquise trouvait plus de consolations dans les douces paroles de la femme hérétique que dans les sermons bilieux du curé du village, qui desservait en même temps la chapelle du château ; elles s'asseyaient toutes deux à l'ombre d'un grand châtaignier et passaient de longues heures en causeries intimes, tandis que les deux enfants jouaient sur la pelouse.

Tant que sa femme exista, le marquis de Brichambault cacha ses projets et ses ambitions; mais elle ne fut pas plus tôt morte qu'il confia sa fille aux soins d'une gouvernante, avec défense expresse de traverser la rivière et d'aller à la demeure du baron de Willems. Ensuite il fit agir sourdement ses gens pour qu'ils se prissent de querelle avec ceux de son voisin. Le baron était un homme d'un âge mûr, d'un caractère doux et patient; il donna tort à ses valets et poussa même la condescendance jusqu'à s'excuser auprès du marquis. Ce n'était pas ce que voulait celui-ci ; il voulait une brouille, et il amena de nouveau une contestation à propos d'un champ mitoyen. On lui céda encore.

Ne sachant plus quel moyen employer, le marquis fit maltraiter le fils du baron, jeune homme de vingt ans, un jour qu'il était venu en barque sous les murs du château pour voir son amie d'enfance, la jolie Blanche. Un large balcon, placé à quatre pieds de hauteur et surplombant la rivière, servait aux entrevues des deux jeunes gens. Ce balcon donnait dans la chapelle du château ; la jeune fille y descendait chaque soir, et une petite nacelle arrivait alors, sans bruit, glissant avec le cours de l'eau. On l'attachait à un anneau de fer ; puis un bel et grand garçon, saisissant la rampe du balcon, s'élançait avec la légèreté d'un oiseau. Le marquis découvrit bientôt ce mystère ; il posta dans l'ombre des hommes armés de fouets et de bâtons. Lorsque Léon de Willems arriva, ils se jetèrent sur lui et le frappèrent à outrance.

Le jeune homme était sans armes ; il dut se jeter à la nage pour échapper à leurs coups. Il courut chez lui, parut tout sanglant devant son père et sa mère, leur demanda vengeance et s'enfuit en disant qu'il ne reparaîtrait de long-temps dans un lieu où la honte s'attachait à lui.

Cette fois, le marquis de Brichambault avait touché la corde sensible; le baron de Willems, repassant dans sa mémoire sa patience passée, payée d'une si noire ingratitude, sortit tout-à-fait hors des gonds, et envoya une provocation au marquis, qui accepta et remit la chose à huit jours. Le huitième jour, au moment où le baron de Willems s'apprêtait à sortir avec

quelquefois s'écrier avec cette légèreté et ce sémillant qui caractérisent leur âge : Les affaires publiques ! la réforme électorale ! le jury ! la presse ! cela regarde le gouvernement ; je ne m'en embarrasse pas plus l'esprit qu'un député.

Nos jeunes gens à la mode rappellent un peu en cela la jeunesse patricienne d'avant 89 et la jeunesse dorée de thermidor. Ils lisent cependant les journaux ; mais ils passent les articles sérieux et ne s'attachent guère qu'aux feuilletons et aux débats des tribunaux. Les débats parlementaires, les examens critiques sur la politique et les actes du gouvernement, bien que le sort du pays en dépende, sont pour eux sans attraits ; mais les feuilles littéraires, les journaux de musique et des théâtres ont toutes leurs sympathies. On les voit s'enflammer et se volcaniser pour ou contre une pièce nouvelle, pour ou contre une actrice, pour une note douteuse, pour un trait plus ou moins approuvé par le bon goût, pour ou contre un prévenu de cour d'assises ; mais ils restent froids quand il s'agit des intérêts les plus chers de la patrie et de la liberté.

Il est, nous devons le dire, d'heureuses exceptions : on voit quelques jeunes hommes, dignes de notre civilisation avancée, adonnés à l'étude des choses sérieuses, et dont le cœur est animé du feu sacré. Ceux-là connaissent le passé et comprennent ses leçons, ceux-là réfléchissent sur le présent et savent profiter de ses enseignements, ceux-là vivent dans l'avenir de bonheur, de gloire et de liberté qui ne peut échapper à la démocratie ; ceux-là finiront, il faut l'espérer, par dissiper la futilité des autres et les ramener aux sentiments nationaux qui ont enfanté tant de prodiges.

Pour excuser leur peu d'attachement et d'attention aux intérêts politiques, les jeunes gens du jour avancent qu'ils s'occupent des intérêts matériels et de leur progrès. L'esprit de l'époque, disent-ils, est tout entier porté vers l'industrie et le commerce ; chacun veut se faire un bien-être. Nous nous occupons de commerce et d'industrie : que pouvons-nous faire de mieux ? Les beaux-arts, la musique et le théâtre nous servent de délassements : peut-on nous reprocher ces nobles distractions ? Quand nos vingt-cinq ans seront sonnés, si la fortune nous permet d'entrer dans le corps des privilégiés, nous songerons aux affaires publiques, parce qu'alors nous serons électeurs.

Il y a sans doute quelque justesse dans ce dernier raisonnement ; mais comment pourrez-vous à vingt-cinq ans comprendre quelque chose aux affaires publiques si vous ne vous y êtes pas préparés à l'avance ? D'un autre côté, ne voulez-vous pas entendre ce qui a tant été dit et ce qui ne souffre maintenant aucun conteste ? Pour faire prospérer les intérêts matériels auxquels vous vous livrez, il faut impérieusement des institutions politiques avancées et progressives. Ne le voyez-vous pas par les souffrances de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui excitent toute votre sollicitude ? Pouvez-vous nier, en réfléchissant quelques instants, qu'avec un gouvernement ferme, libéral et jaloux de la gloire comme de la prospérité de la nation, ces souffrances disparaîtraient ? Ne voyez-vous pas toutes les branches de l'industrie et du commerce, dont l'existence est menacée, élever la voix et envoyer d'incessantes réclamations aux chambres qui peuvent forcer la main du pouvoir en provoquant un changement de ministère ?

Ces réclamations adressées aux pouvoirs législatifs ne prouvent-elles pas que le sort du commerce et de l'industrie dépend des institutions politiques, puisque c'est à ces dernières qu'ils ont recours, qu'ils demandent aide et protection ? Vous ne voulez pas vous occuper de la politique !... Eh ! ne sentez-vous pas votre âme tressaillir d'indignation aux seuls mots de droit de visite, à la vue des humiliations que nous fait subir l'étranger, à l'aspect du désarmement de notre marine devant l'Angleterre qui renforce chaque jour la sienne ? Vous ne voulez pas vous occuper de politique !... Mais voyez notre prépondérance perdue par le misérable système de la paix à tout prix, par cette paix due à tant de honte et qu'il eût été si facile d'assurer en se montrant forts, grands et dignes, par cette paix qui nous coûte plus cher que la guerre, et sous laquelle le malheureux contribuable paie des impôts chaque année plus lourds et plus accablants. Vous ne voulez pas vous occuper de politique !... Mais considérez ce monstre qu'on appelle budget et qui dévore incessamment le prix des sueurs du commerçant et de l'industriel tout aussi bien que celui du simple ouvrier.

L'indifférence de la jeunesse pour les affaires publiques, pour les questions politiques, ne peut être que passagère ; elle cessera avec le système d'égoïsme, d'ambition, d'avidité et de corruption introduit en France pour abrutir la nation, l'affaiblir, la dégrader et lui faire expier son ancienne gloire, son ancienne prépondérance. Ce système doit expirer avec la puissance de ses soutiens. Ce sera alors que l'esprit public se réveillera en France, et que la jeunesse, abjurant son inconcevable insouciance, prouvera que son patriotisme n'était qu'un sommeil et qu'elle n'est point dégénérée. La France de notre époque doit tenir à honneur de se montrer digne de la France de 89 et de l'Empire.

V. MANGIN.

(*National de l'Ouest.*)

Le journal anglais *le Malta-Times*, arrivé ce matin, confirme les nouvelles de la Chine et de l'Afghanistan qu'il avait données il y a quelques jours en peu de lignes dans un supplément. Nous avons déjà fait connaître une grande partie des détails qu'il donne, et dont quelques uns n'ont rapport qu'à des actes antérieurs aux dernières publications ; il contient une lettre du général Pollock, qui commande dans l'Afghanistan, au major-général Lumley, major-général de l'armée. Cette lettre est destinée à faire ressortir les actes de courage faits par les officiers anglais à la prise et destruction de Ghuznie.

CHINE.

DÉPÊCHE.

A l'honorable sir George Arthur Bart, gouverneur de Bombay.

De la frégate *la Reine*, dans la rivière d'Yang-tse-Tiang, devant Nankin, 29 août :

Monsieur,

J'ai la grande satisfaction de vous faire parvenir une copie de ma circulaire aux sujets de sa majesté en Chine. HENRI POTTINGER.

CIRCULAIRE.

Le ministre plénipotentiaire de sa majesté a l'extrême satisfaction d'annoncer aux sujets de sa majesté en Chine, qu'il a conclu et signé aujourd'hui avec les hauts commissaires chinois députés pour négocier avec lui un traité dont voici les principales dispositions :

1° La paix permanente et l'amitié entre les deux empires.

2° La Chine paiera vingt-un millions de dollars dans le cours de la présente année et dans les trois suivantes.

3° Les ports de Canton, d'Amoy, de Foo-Chow-Foo, de Ningpo et de Shangui seront ouverts aux marchands anglais ; des consuls anglais y résideront, et des tarifs réguliers et justes, aussi bien que le transit intérieur, seront établis et publiés.

4° L'île de Hong-Kong est cédée à perpétuité à sa majesté Britannique et à ses successeurs.

5° Tout sujet anglais, qu'il soit né en Europe ou en Asie, et qui serait détenu dans quelque partie que ce soit de l'empire chinois, sera mis immédiatement en liberté.

6° Une acte de pleine et entière amnistie, publié par l'empereur et signé de son impériale main, sera proclamé en faveur de tout sujet chinois qui aura eu des relations avec les Anglais.

7° Les rapports des officiers des deux gouvernements seront établis sur le pied d'une parfaite égalité.

8° Dès que la ratification de l'empereur au présent traité aura été donnée, et que le paiement de 6,000,000 de dollars aura été effectué, les forces de S. M. B. se retireront de Nankin et du grand canal, et le poste militaire de Chinhai sera également évacué ; mais les îles de Chusan et de Kolongsoo resteront dans les mains des Anglais jusqu'à l'entier paiement de l'indemnité, et jusqu'à ce que les conditions concernant les ports ci-dessus soient exécutées.

Il n'est pas inutile de montrer aux anti-unionistes comment le projet d'une union plus intime entre la France et la Belgique est jugé par les étrangers. On sait avec quelle impétueuse ardeur les journaux anglais l'ont combattu. On verra par l'extrait suivant d'une lettre écrite de Berlin, le 10 novembre, à la *Gazette d'Augsbourg*, ce qu'on en pensait en Allemagne :

« L'avortement du projet d'une union douanière de la France avec la Belgique a produit ici une grande sensation. On était, en effet, bien éloigné de croire que l'industrie française résisterait d'une manière si énergique à ce projet. Le comte Arnim, ambassadeur de Prusse à Paris, avait été chargé de remettre au gouvernement français une note énergique contre ce projet. Maintenant cette note est devenue inutile ; par conséquent elle ne sera pas communiquée. Il est évident que l'union douanière entre la France et la Belgique nuirait à un haut degré au zollverein, et pourrait amener une fusion politique des deux pays. Nous apprenons que le zollverein fera des concessions à la Belgique, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Prusse, pour rendre plus grande encore la séparation entre la France et la Belgique. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE.

La rente a encore ouvert aujourd'hui en hausse. Le premier cours du parquet a été 80 50.

La hausse a été très-disputée pendant une grande partie de la bourse, et plusieurs fois la rente a été offerte à 80 50, sans qu'on ait donné au-dessous de ce prix. La hausse l'a enfin emporté, et la rente a fermé au parquet à 80 60.

Dans la coulisse la rente est restée demandée à 80 62 1/2.

Cinq 0/0, 119 15. — Quatre et demi 0/0, 106 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 80 60. — Banque, 3290 00. — Obligations de Paris, 1298 75. — Naples, 108 80. — Dette active d'Espagne, 22 5/8. — Etats-Romains, 103 1/2. — Cinq 0/0 belge, 103 3/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 802 50. — Caisse Laffitte, 1050 00, 3080 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Tribunaux.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS (7e chambre).

Audience du 22 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. PERROT DE CHEZELLES.

Catastrophe du chemin de fer de Versailles (rive gauche) ; homicides et blessures par imprudence.

Les premiers témoins qui arrivent dans la salle avant l'ouverture de l'audience sont des hommes amputés d'une jambe. Un d'eux est soutenu par deux personnes qui le font asseoir avec précaution. On apporte dans l'hémicycle formé par le bureau du président dreux rouesde la locomotive *Mathieu-Murray*. L'essieu qu'on apporte aussi a été brisé près du moyeu.

Les avocats s'entretiennent d'un accident qui serait arrivé ce matin même sur le chemin de fer de Paris à Saint-Germain. Un ouvrier employé au chemin de fer aurait été surpris par le convoi, et une des locomotives l'aurait coupé en deux. On ajoute que le convoi n'aurait pas quitté les rails et qu'on ne se serait aperçu qu'un peu plus tard de ce funeste accident.

La prévention, dans la cause, porte sur six personnes, MM. Jules Bourgeois, Pierre-Jean-Baptiste Bordet, Louis-Ambroise Henri, Charles-Urbain Bricogne, Alfred Lamouinari et Louis-Gabriel de Milhau. Leurs avocats sont Me Philippe Dupin, Chaix-d'Est-Ange, Bethmont et Camille Girod.

L'avocat de la seule partie civile actuelle, M. Talmouche, est Me Liouville. M. Talmouche demande 10,000 f. de dommages-intérêts. Il a été paralysé de tous ses membres ; aujourd'hui il va mieux.

Les avocats dont les noms suivent, Me Paillet, Favre, Crémieux, Mangeois, Arago et Desmarets, sont chargés de demander des dommages-intérêts pour un assez grand nombre de personnes qui ont été victimes de la catastrophe du chemin de fer de Versailles.

L'audience est ouverte à onze heures et quart.

M. de Royer est au banc du ministère public.

Me Liouville demande qu'on joigne la cause des personnes qui se proposent de se porter parties civiles à celle qu'on va juger.

M. le président interroge sur leurs noms, prénoms et qualités les six prévenus.

M. Bourgeois est administrateur délégué, et il était de service le 8 mai ; M. Bordet est assigné comme directeur provisoire et représentant le conseil ; M. Henri est chef du mouvement ; M. Bricogne est directeur du matériel ; M. Lamouinari est chef de gare à Versailles, et M. de Milhau était inspecteur de service le 8 mai.

L'huissier fait l'appel des témoins.

M. Bourgeois, interrogé, dit que jamais il ne s'est mêlé du service en tant que traction et service de la voie ; qu'il ne s'occupait que des correspondances écrites, et qu'ainsi il y a confusion. Je n'ai jamais été chargé, dit-il, que de fonctions administratives.

M. le président : Mais n'étiez-vous pas chargé de demander à l'administration les améliorations nécessaires ?

M. Bourgeois : Jamais, et si j'étais sur la gare le 8 mai, c'est que nous sentions tous qu'il fallait exercer une influence sur les employés. Je ne m'y suis trouvé qu'à cinq heures et demie ; j'étais allé voir les eaux de Versailles.

D. De combien de locomotives se composait le matériel ? — R. Je ne saurais vous le dire ; mais d'autres témoins vous le diront.

D. Le matériel n'avait-il pas été augmenté depuis un an ? — R. Oui, Monsieur.

D. De combien de locomotives ? — R. Je l'ignore.

M. le président : Il y avait d'abord douze locomotives ; elles ont été augmentées de trois, et le 8 mai il y en avait seize.

M. Bourgeois : C'est bien possible, Monsieur le président ; mais mes fonctions ne m'ont pas mis à même de le savoir. Ce que je sais, c'est que nous avons fait avant le 8 mai soixante-quatre départs chaque jour, ce qui était inouï avec un tel matériel ; mais plus tard, et toujours avant le 8 mai, le nombre des départs n'était plus que de trente-deux.

M. de Royer : Il est facile de trancher la difficulté. Le réglement portait : Seize départs de Paris et dix-sept de Versailles ; le dimanche, vingt-six de Paris et vingt-sept de Versailles, et, les jours de grandes eaux, trente-trois de Paris et trente-quatre de Versailles : ce qui fait soixante-sept.

M. le président : Et l'on vous reproche une grande imprudence, puisque avec un si grand nombre de départs vous avez manqué un départ de Versailles, et que vous avez au départ suivant usé de neuf wagons seulement, ce qui était évidemment insuffisant.

Le prévenu : Je ne suis nullement responsable de ce qui s'est passé.

M. le président : Vous reconnaissez qu'il y avait surcharge, que l'essieu a été brisé, que le tender a été renversé, et que la première locomotive est sortie des rails ?

Le prévenu : Je ne puis reconnaître ces faits parce que j'y suis étranger.

M. le président : Malheureusement vous êtes obligé de reconnaître les résultats déplorables de ce premier accident. Il n'est que trop vrai que 55 personnes ont été tuées, et que 109 ont été blessées.

Me Bethmont : Il y avait deux convois successifs à Versailles prêts à partir.

Le sieur Bourgeois : A cinq heures et demie, j'ai dit et recommandé à Bricogne d'aller doucement.

M. de Royer : Quels étaient vos appointements ?

Le prévenu : Avant moi, on touchait par mois une indemnité de 1,000 f., outre les appointements de 500 f. Quand je suis arrivé, j'ai fait supprimer l'indemnité, et je me suis contenté de 500 f.

M. de Royer : Il résulte du registre des délibérations que, M. Fould ayant fait un voyage, vous êtes resté seul avec M. Polonceau pour administrer, et que, par une décision du 16 avril 1842, vous êtes resté seul investi des fonctions d'administrateur.

Le prévenu : Cela est vrai ; mais je ne m'occupais pas du mouvement. Ma signature était bien connue à la Banque, mais je ne m'occupais que des travaux de correspondance et de comptabilité.

---

ses témoins pour se rendre au lieu du combat, il voit sa maison entourée par une nombreuse troupe de dragons. On s'empare de lui, on lui passe les pieds dans les ceps, on arrache hors de son lit sa femme dangereusement malade et au désespoir de la disparition de son fils ; ses domestiques sont brutalement chassés à coups de plat de sabre ; sa demeure est pillée, on y met ensuite le feu en sa présence, et on l'entraîne sur une charrette à l'instant où sa femme expirante lui tendait les bras pour le dernier adieu.

Quelques jours après, le marquis de Brichambault achetait à vil prix les biens du baron de Willems, conduit aux galères. Trente dragons commandés par un lieutenant campèrent dans une métairie du pauvre gentilhomme, et restèrent dans le pays pour saisir le fils que l'on soupçonnait caché dans les murs.

Cette révoltante exécution, conforme du reste aux édits du roi, souleva le mécontentement parmi les habitants de Palluel. Le baron de Willems était un homme affable, généreux envers les pauvres, indulgent pour ses tenanciers, hospitalier, serviable avec tous. Il affichait peu ses doctrines religieuses, et les renfermait le plus possible dans son intérieur. C'était en outre un des plus anciens propriétaires du pays, tandis que le marquis de Brichambault, dur et hautain, avait encore le désavantage d'être étranger, grand inconvénient dans les campagnes du Nord de la France. Malgré tout cela, la crainte des lois et la présence des dragons imposèrent silence aux mécontents.

Le marquis fit agir ses créatures pour se donner une apparence de raison, et si quelques uns conservèrent un souvenir amer de ce qui s'était passé, du moins l'on n'en parla plus. Les dragons restèrent cependant, non dans l'espoir de retrouver Léon de Willems, on le croyait mort de faim ou noyé dans les marais, mais parce que, Palluel n'étant pas éloigné de la frontière et pouvant servir de lieu de refuge, il était important d'y maintenir un poste pour l'exécution d'un édit qui défendait aux hérétiques de s'expatrier.

Six mois se passèrent ainsi sans événements importants. On remarqua seulement les fréquentes visites que le fils du comte d'Oisy-le-Verger, jeune homme assez mal tourné, mais d'une fatuité et d'un orgueil outrés, rendait au marquis de Brichambault.

Les vieilles femmes du village, tout en prenant leur café au coin d'un feu de tourbe, parlaient déjà d'un mariage entre le noble comte Guillaume d'Oisy et la belle Blanche de Brichambault ; mais elles ajoutaient que la fiancée avait le visage pâle comme un linceul tout neuf, blanchi dans les plats-marais, ce qui n'était pas d'un bon signe, attendu qu'un fille pourvue d'un amant devait toujours avoir l'œil vif comme une escarboucle et les joues roses comme une pomme d'api.

Le lecteur, s'il se rappelle la courte description du commencement, sait que du moulin de Barrabas on jouissait d'une vue magnifique. On avait devant soi le vert chemin de Morte-Femme et la Grande-Claire étalant sa nappe d'eau immense et éblouissante qui, au moment où commence réellement ce récit, reflétait les rayons pourprés d'un magnifique soleil couchant. Le moulin répétait joyeusement son double tic-tac et animait la scène. Un peu plus loin, la vue d'une petite maison, fraîche, proprette et couverte de tuiles rouges, égayait encore le paysage. Au-dessus de la porte, on voyait une large enseigne rouge avec un grand soleil jaune orné d'un nez, d'une bouche et de deux yeux très-éveillés. Ce soleil, figurant parfaitement une tarte cuite à point, était flanqué de deux pots de bière dont la mousse blanche, s'élançant de sa prison, décrivait une courbe gracieuse et retombait complaisamment dans deux verres placés à distance convenable. Au-dessous, on lisait en formidables lettres noires : *Au Soleil Levant ;* puis immédiatement au-dessous, mais en caractères plus modestes ; *« Ici on boit la goutte avant d'aller à la messe. »* Quelques incrédules penseront peut-être que la dernière partie de cette inscription n'est qu'une mauvaise plaisanterie de notre part ; mais nous pouvons d'autant plus en affirmer l'authenticité que nous l'avons vue de nos propres yeux. D'ailleurs, cela s'accorde parfaitement avec l'habitude qu'ont les paysans flamands de boire un verre d'eau-de-vie avant d'aller à la messe, sans doute afin de prier avec plus de ferveur et de subir plus patiemment les homélies du curé. J'ai vu plus d'un cabaret niché à l'ombre d'une église, et l'on pourrait dire, sans trop écheveler la métaphore, que l'église et le cabaret se donnent la main, puisqu'ils concourent également à attirer les fidèles. L'église a l'honneur pour elle et le cabaret se contente du profit. Cette association tourne toujours à la plus grande gloire de Dieu. J'en dirais bien davantage encore si je voulais : je pourrais, par exemple, démontrer combien un verre d'eau-de-vie ou de genièvre pris à temps est favorable au plain-chant ; mais je laisse le développement de cette thèse au docte maître Hilarion-Magloire, magister de Palluel, et l'un des plus fermes soutiens du lutrin les dimanches et les fêtes carillonnées.

Le grave personnage dont nous venons de parler sortait précisément de vider un pot de bière forte avec le cabaretier du *Soleil Levant*, grand gaillard à face réjouie. Le digne maître d'école s'avança, vêtu de son justaucorps de ratine noire, dont la couleur sombre faisait heureusement ressortir le vermillon de sa physionomie ; puis tous deux se dirigèrent lentement vers le moulin, afin de jouir de la vue du soleil couchant et de humer l'air frais venant des hauts marais. Ils se plantèrent en conséquence au milieu du pavé en attendant l'arrivée de quelque voisin pour entamer la conversation. Un instant après, le meunier sortit de son moulin en secouant la farine amassée sur ses larges épaules et s'avança vers eux.

— Eh bien, voisins, quelles nouvelles ? dit-il en éclaircissant sa grosse voix par quelques *hum* sonores.

— Dieu vous bénisse, voisin Jean, répondit le magister avec dignité ; les nouvelles ne sont pas de nature à réjouir le cœur d'un chrétien.

— Comment donc, maître Hilarion ? s'écrièrent simultanément l'aubergiste et le meunier. Y aurait-il du nouveau ? Contez-nous donc ça. Y aurait-il du nouveau à la cour ? Ou bien les hérétiques...

— *Festina lenté*, interrompit gravement le magister, c'est-à-dire, voisin Jean, qu'il ne faut pas que la meule tourne trop vite, de crainte de briser quelque chose ; ce qui signifie, voisin Pierre, qu'il est prudent de ne pas vider sa pinte d'un seul coup.

— Humph ! murmura l'aubergiste, je lui ai vu boire sa *canette* plus d'une fois sans baisser le coude pour reprendre haleine.

— Ah ! je comprends, fit à son tour le meunier ; cela veut dire que, par le temps qui court, il est prudent de bluter soigneusement ses paroles avant de les livrer à la pratique ; mais, sac-à-farine ! vous pouvez parler hardiment, maître Hilarion : notre bouche n'est pas un moulin à paroles dont nous ne sachions pas fermer les vannes à propos.

— *Favete linguis*, répondit mystérieusement le magister, taisez-vous et prêtez-moi ce que vous avez d'oreilles. Vous saurez donc que les huguenots sont en pleine révolte ; on a même envoyé contre eux le maréchal de Villars, et, qui le croirait ? le maréchal a été battu en plusieurs rencontres. Les hérétiques ont à leur tête un certain Jean Cavalier qui, dit-on, se bat pire qu'un diable incarné.

— Vraiment ! s'écria l'aubergiste. Et ensuite ?

— On prétend aussi, reprit le magister, que plusieurs huguenots se sont échappés des galères.

— Ma foi, dit le meunier, sans rien dire en général de *ceux de la religion*, je souhaiterais que le vieux Willems fût du nombre des échappés ; et, quoiqu'il ne soit peut-être pas prudent de parler ainsi, j'ajouterai que le baron était un brave homme qui ne faisait de mal à personne, et qui n'aurait jamais fait payer à un pauvre meunier un sol de plus que sa redevance.

— Si vous tenez à vos oreilles, l'ami, répliqua le prudent magister, je vous conseille de faire en sorte que le marquis de Brichambault n'entende jamais un mot de ceci.

— Je n'ai jamais dit du mal du marquis... reprit vivement le meunier, fâché de s'être un peu trop avancé ; voisins, je vous prends à témoins...

— A propos, interrompit l'aubergiste, ce que vous disiez tout-à-l'heure, meunier, me rappelle qu'hier, vers la nuit, un homme à cheval s'est présenté à l'auberge. Il était vêtu d'un long manteau brun et portait un feutre noir, cachant presque entièrement ses traits. En vérité, si on ne savait que le vieux Willems est aux galères, j'aurais cru reconnaître sa voix lorsqu'il me demanda s'il y avait toujours des dragons dans le pays. J'allais le questionner à mon tour, mais je ne lui eus pas répondu quatre mots qu'il me jeta le prix de son écot, remonta à cheval, oubliant le reste de sa pièce, et partit sans me demander son chemin, ce qui n'est pas prudent, le soir, dans un pays de marais.

— Etait-ce un gentilhomme ?

— Il n'avait point de plumet à son chapeau et sentait le huguenot d'une lieue.

— Etait-il vieux ? demanda le magister.

— Je le pense, quoique je ne puisse dire seulement la couleur de son visage ; mais, à coup sûr, ce n'était pas la voix d'un jeune homme.

C.-HIPPOLYTE CASTILLE. (*Le Parisien.*)

(La suite à un prochain numéro.)

M. le président interroge le prévenu Bordet. Celui-ci dit que l'addition du *Mathieu-Murray* lui a paru indispensable.

M. le président : Les ingénieurs ont dit pourtant dans leur rapport que l'*Eclair* aurait suffi.

M. Bordet : Telle n'est pas encore ma conviction.

D. Georges le mécanicien ne vous a-t-il pas dit que *le Mathieu-Murray* ne valait rien ? — R. Non, monsieur. Ceux qui ont pu dire que la machine était d'un mauvais système étaient dans l'erreur. Les employés qui, le matin, ont passé la revue des machines, ont tous déclaré qu'elles étaient en état de marcher, y compris *le Mathieu-Murray*.

D. Cependant il est constant qu'on ne s'est pas servi du *Mathieu-Murray* avant onze heures. — R. C'est que les besoins du service n'ont pas réclamé un emploi plus prompt de cette machine.

D. N'avez-vous remarqué aucune oscillation dans le mouvement des machines que vous accompagniez ? — R. Non, monsieur.

Un débat sans résultat s'engage entre Me Liouville et Me Bethmont pour savoir si *le Murray* et *le Fulton* étaient prêts comme les autres machines.

M. Henry, chef du mouvement, prévenu, dit que la réparation des machines ne le regarde nullement; il ne connaissait pas non plus l'état du *Mathieu-Murray*.

D. Comme chef du mouvement, il semble que vous deviez savoir juger de l'état d'une machine. — R. Je produirai, si l'on veut, un certificat de tous les ingénieurs qu'on voudra pour constater que mes fonctions n'exigent pas cette connaissance. (Murmures.)

D. A quelle heure est parti le convoi ? — R. Je crois qu'il est parti à cinq heures et demie. Peut-être y a-t-il eu un retard de trois ou quatre minutes.

M. de Royer : Vous avez dit dans votre interrogatoire qu'il était cinq heures et demie et quelques minutes.

Me Arago : Je demande pardon à M. le président, mais j'ai à lui présenter une requête. Je représente M. Hetzer et sa femme, victimes de la catastrophe; leur fille est morte. Ils se portent parties civiles. Leur avoué est là, et voici leur requête signée de lui.

Me Berrite : Je demande aussi des dommages-intérêts pour M. Troup et sa sœur.

M. le président : M. Troup est-il ici ?

Le sieur Troup, âgé de 27 ans, propriétaire à Tremblaine, près de Nancy, est interrogé sur l'événement dont il a été témoin et dans lequel il a perdu sa femme.

Je suis parti à cinq heures et quelques minutes, dit-il. J'ai eu une altercation avec un employé, parce que j'avais pris trois billets de diligence, et qu'on voulait mettre ma femme, ma sœur et moi dans un simple wagon. Enfin on finit par me trouver trois places dans le second wagon. J'étais placé avec ma femme, ma sœur, deux jeunes gens, M. Chavardès, M. et Mme Dumont-d'Urville, et leur fils en face de moi. M. Dumont-d'Urville fit seulement une observation, d'abord sur la vitesse des machines, et puis il ne dit plus rien. M. d'Urville a dû être écrasé dans la disposition du wagon; le côté gauche, dans la chute de ce wagon, était plus aplati. M. d'Urville était couvert de flammes et de fumée. On ne pouvait respirer... M. d'Urville n'a rien dit. Sa femme a imprimé profondément ses ongles dans les bras de ma sœur qui en porte les cicatrices. J'ai perdu ma femme; ma sœur est dans un état déplorable et ne rétablira jamais complétement sa santé. Moi, j'ai gardé le lit six semaines; j'ai porté des béquilles quatre mois, et je boite encore. (Mouvement.)

D. Savez-vous quelque chose ? — R. Le sieur Chavardès, qui était avec nous, regardait d'un ton machinal. « Je crois que nous sommes perdus ! » dit-il. Deux jeunes gens causaient d'un accident qui était arrivé l'année précédente dans la gare de Versailles; un enfant avait été écrasé. J'ai souvent voyagé sur les chemins de fer, et je vous déclare, Monsieur, que je n'ai jamais rien vu qui pût se comparer à la vitesse dont allait le convoi. De ce moment-là nous eûmes des inquiétudes. Je me rappelle que nous voulions voir s'il était possible de reconnaître les hommes le long de la route ou de distinguer les bornes ou palissades, et je vous assure que cela était impossible.

M. de Royer : Il y avait deux jeunes gens qui se sont sauvés.

Le témoin : Oui, Monsieur; l'un d'eux avait même oublié sa canne, et il est remonté dans le wagon pour la prendre. (Murmures de mépris.)

D. C'était bien M. Dumont-d'Urville qui était avec vous ? — R. Oui, *Monsieur*. J'avais souvent vu son portrait; il avait des cheveux gris crêpés et la croix d'honneur. Mme Dumont-d'Urville avait un magnifique cachemire; c'est ma sœur qui m'avait fait cette observation.

Les prévenus Bricogne, Lamouinari et de Milhau sont interrogés à leur tour.

M. Bricogne soutient que douze machines ont été mises en état pour le 8 mai.

M. de Milhau, qui était monté sur la machine *l'Eclair* et qui, ayant été gravement blessé, porte encore des béquilles, dit que George ne lui a pas parlé du *Mathieu-Murray;* il ajoute qu'ayant regardé à sa montre, il s'est assuré qu'on avait mis huit minutes à faire le trajet de Versailles à Sèvres.

M. le président : Un témoin, qui a aussi consulté sa montre, a affirmé qu'on n'avait mis que cinq ou six minutes.

M. de Milhau : Oh ! je ne crois pas.

M. de Royer : Vous avez vous-même été blessé ?

M. de Milhau : Oui, monsieur; j'ai eu l'épaule démise, j'ai eu l'astragale cassée et tout le corps contusionné.

D. Après avoir été blessé, vous avez encore donné des ordres ? — R. Oui, monsieur, j'ai pu en donner. J'ai tiré de ma poche une clé de wagon; ensuite on m'a porté à la station de Bellevue.

M. le président : Nous aimons à constater que vous avez montré un grand courage et une grande présence d'esprit, et qu'ils ont été jusqu'où la nature humaine pouvait aller.

L'audience continue.

La médaille frappée pour perpétuer le souvenir de la session tenue en 1841 à Lyon par le congrès scientifique de France vient d'être distribuée à ceux qui faisaient partie de cette réunion.

Sur la face sont représentées debout trois femmes, ou plutôt trois symboles : la science des mathématiques, supportant d'une main la boule du monde, de l'autre la mesurant avec un compas; l'industrie, portant le caducée du commerce et s'appuyant sur la science; la peinture, tenant sa palette de la main gauche et laissant reposer la droite sur l'épaule de cette même science sans laquelle en effet ne sauraient exister ni l'industrie ni les arts. Aux pieds, mais à droite et à gauche des personnages, sont une ruche et des abeilles, un torse et des livres.

L'idée de grouper ainsi trois personnages dont l'un donne la vie aux deux autres qui ne peuvent naître que de lui, de placer la science, la mère de tout ce qu'il y a de grand, de beau, de durable, au milieu, plus en saillie, nous paraît une idée très-heureuse dans sa simplicité, et l'exécution répond à l'idée. Le groupe est bien posé, naturellement, d'une manière vraie. Les têtes, avec des poses différentes, font une saillie remarquable et accusent une grande finesse de burin. Les personnages sont drapés avec beaucoup de goût, surtout la science et la peinture; leurs vêtements font des plis nombreux qui ne manquent ni de grâce ni d'ampleur. Ceux de l'industrie sont peut-être un peu trop droits, quoique sans aucune raideur; mais peut-être aussi était-il difficile de faire autrement sans la faire ressembler aux autres.

Le milieu du revers est rempli par les armes de la ville : le lion d'argent, tenant une épée de la patte dextre, debout sur un champ de gueules surmonté du chef d'azur, vide; au-dessus est la couronne murale. Ces armes ont été pour l'artiste un grand sujet d'embarras. Les grands savants, ceux qui se disaient les grands-prêtres de la science héraldique, voulaient que les fleurs de lys remplissent le chef d'azur; la municipalité ne voulait pas les laisser remettre dans l'écusson dont elles ont été enlevées après la révolution de juillet. D'autres disaient : Faites comme la mairie, mettez trois étoiles dans le chef. L'artiste répondit : Je ne ferai pas une pareille faute. — Eh bien ! reprenait le plus grand nombre, écrivez-y la devise ressuscitée en 1830 :

Suis le lion qui ne mords point
Sinon quand l'ennemi me poinct.

— Jamais! jamais! criait l'artiste; une devise dans un chef d'azur, ce serait une profanation ! Et l'artiste n'y mit rien du tout; peut-être aurait-il autant valu faire disparaître le chef. Autour de l'écusson roule une couronne de chêne d'un fort beau travail; les côtes des feuilles qui sont d'une grande ténuité, les feuilles elles-mêmes y apparaissent une à une avec une netteté extraordinaire. L'exergue porte ces mots : « Congrès scientifique de France. IXe session. Lyon, 1er sept. MDCCCXXXXI. »

Sous tous les rapports cette médaille, qui rappelle un souvenir d'art et de science, fait honneur à M. Schmidt, graveur de notre ville, et dont on peut reconnaître les progrès marqués.

Chronique.

LYON.

La police a arrêté le nommé Durand (Jean-Pierre), comme prévenu de tentative de viol avec violence sur une jeune personne de 15 ans.

— Une autre arrestation a eu lieu lundi dernier. Un agent de la force publique, le nommé Martin, agent de police, a été écroué dans la prison de Roanne, sous la prévention de vol commis dans un magasin de la galerie. Cet homme, qui a été pris sur le fait, a déjà subi une condamnation et a été pendant plusieurs années au bagne.

— Les représentations du Grand-Théâtre sont suspendues depuis deux jours. Hier et aujourd'hui l'affiche porte : *Relâche par ordre.*

— La seconde année du cours public et gratuit de langue italienne professé par M. Grossardi, de Parme, s'ouvrira le lundi 28 novembre. Il aura lieu tous les lundis, mercredis et samedis, de une heure et demie à deux heures et demie.

Le professeur augmente d'un jour ses leçons, pour consacrer le lundi à la répétition succincte de la première partie de son cours.

Ensuite, le mercredi et le samedi, il traitera de la syntaxe, soit des règles, des concordances, du régime et de la construction suivant le caractère de l'idiome italien.

Ce cours aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle Henri IV (salle des prud'hommes).

— Un brevet de libraire, à la résidence de Lyon, vient d'être accordé au sieur Riche.

— Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Je lis dans votre journal du 21 et 22 de ce mois l'article suivant :

« Nous ne savons le nom du bassiste-solo qui a cru jouer l'an» dante d'introduction de l'ouverture de *Guillaume Tell*. Il nous a » semblé sur la basse de la force de Sosthène sur le violon, etc.»

» Comme le prospectus porte deux violoncelles-solos, et que l'on m'a attribué ces reproches, j'ai l'honneur de vous avertir que je n'ai pas joué dans cette représentation.

» J'ai l'honneur, etc. EDOUARD GŒURY, *violoncelle-solo.* »

DEPARTEMENTS.

L'affaire de Jacques Besson, accusé de l'assassinat de M. de Marcellange, va recommencer devant la cour d'assises du Rhône. En attendant, la cour d'assises du Puy vient d'avoir à prononcer sur un des incidents de cette affaire. Il s'agissait de l'accusation de faux témoignage portée contre l'aubergiste Bernard. Reconnu coupable avec des circonstances atténuantes, Bernard a été condamné à deux années d'emprisonnement. On n'a pas oublié qu'un jeune berger a déjà été condamné à dix ans de réclusion pour la même cause dans cette affaire.

— On lit dans la *Gazette d'Auvergne :*

« Un double crime est venu épouvanter la commune d'Anthoin. Dans la soirée du 11 du courant, à l'heure de la veillée, le nommé Courtial, riche cultivateur, se rendit chez la femme Péconal, sa sœur, et lui tira un coup de pistolet qui l'a atteinte à la figure. On désespère de sa vie.

» Courtial a essayé de s'empoisonner; mais le poison n'ayant pas produit l'effet qu'il attendait, il s'est donné un coup de couteau dans le cœur. Il est resté sous le coup.

» — Lundi, à onze heures du soir, le feu a éclaté à Riom dans le quartier de la Bade, rue d'Enfer. Trois maisons et une grange ont été entièrement la proie des flammes. On ignore les circonstances qui ont déterminé l'incendie.

» Les secours ont été, malgré le zèle, infructueux; mais ce qui ne l'a pas été, c'est la charité publique, qui s'est immédiatement fait jour. Deux honorables citoyens de cette ville eurent l'heureuse idée de s'adresser à l'humanité des nombreux spectateurs qu'avait attirés l'événement, et firent à l'instant même une quête pour les premiers besoins des incendiés, quête lucrative eu égard à une pareille heure. On a vu avec attendrissement des gens appartenant à la classe ouvrière et peu aisée offrir avec empressement le denier de leur charité. Le lendemain, le conseil municipal a voté une somme de 1,000 f. à titre de secours pour les malheureuses familles victimes du feu, et il a nommé en même temps une commission pour faire une quête.

» Deux personnes, disait-on, avaient péri; mais jusqu'à présent il n'en est qu'une qu'on ne retrouve pas : c'est un sourd-muet. »

— Un ouvrier étranger, travaillant à Vienne, a volé, il y a quelques jours, au préjudice de ses camarades, divers effets d'habillement, et a disparu sur-le-champ.

Samedi 26 novembre, dans la salle de l'hôtel du Nord, aura lieu le grand concert vocal et instrumental donné par M. Mezzia. Nous en publions le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1° Trio de Mayseder pour piano, violon et violoncelle, exécuté par MM. A. Billet, Cherblanc et Vanderheyden.
2° Scène de la Pâque de *la Juive*, chantée par M. Mezzia (Halevy).
3° Solo de flûte, par M. Donjon.
4° Trio de *la Fête au Village voisin*, chanté par MM. ***.
5° Duo du *Comte Ory* (Ah ! quel respect ! etc.), chanté par Mme Miro-Camoin et M. Mezzia (Rossini).

DEUXIÈME PARTIE.

6° Duo de *Mazaniello*, chanté par M. Mezzia et M. *** (Carafa).
7° Fantaisie de violon sur des motifs de la *Norma*, exécutée par M. Cherblanc (Allard).
8° Air chanté par Mme Miro-Camoin.
9° Fantaisie de piano sur des motifs des *Puritains*, exécutée par M. A. Billet (Bellini).
10° Grand air final de *Lucie*, chanté par M. Mezzia (Donizetti).

On peut se procurer des billets à l'avance chez tous les marchands de musique et chez le concierge de l'hôtel du Nord.

Nouvelles Diverses.

On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux :*

« Un double assassinat vient d'être commis dans notre ville.

» Le nommé Legrand épousa, il y a environ sept ans, une jeune fille de seize ans, avec laquelle il ne tarda pas à avoir des sujets de mésintelligence. Legrand, il y a quelques années, s'engagea comme enrôlé volontaire, et blessé en Afrique, où il n'a mérité que des certificats honorables, il fut obligé de quitter le service. Il revint à Bordeaux, mais vécut toujours séparé de sa femme, à laquelle il croyait avoir des reproches à faire pour sa conduite. Il embrassa alors la profession de hisseur à bord des navires. Il y a quelque temps, la logeuse de Legrand, qui demeure rue Devise-Saint-Pierre, s'aperçut de la disparition d'une somme de quarante francs; elle en accusa Legrand et porta plainte contre lui. Cette affaire n'eut pas de suites, faute de preuves; mais Legrand a prétendu que son ancienne logeuse n'avait cessé depuis ce temps-là de l'accuser hautement de cette soustraction, et que cette circonstance lui avait valu des humiliations de la part de ses camarades.

» Ces jours derniers, vers sept heures, Legrand se présenta au domicile de sa logeuse et lui demanda si elle persistait dans ses accusations contre lui. Sur sa réponse affirmative, il lui tira à bout portant un coup de pistolet; la balle effleura seulement le cuir chevelu et ne présente pas de danger.

» A la faveur du tumulte occasionné par l'événement, Legrand parvint à s'échapper et se dirigea vers le domicile de sa femme, rue Bouffard. Là, après lui avoir adressé de violents reproches, il déchargea sur elle son pistolet qu'il avait rechargé. La balle a pénétré dans la tête, mais à une petite profondeur : elle a été extraite par MM. Venot et Bouché de Vitray, docteurs-médecins, requis à cet effet par M. Muscat.

» Le meurtrier a été immédiatement arrêté; il n'a nié aucune des circonstances qui se rapportent à son crime, et a prétendu qu'aigri par la conduite de sa femme et la calomnie dont il était l'objet, il avait formé le projet qu'il a exécuté. »

—M. Marut de l'Ombre, commissaire de police du quartier des Tuileries, a remis sa démission entre les mains de M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, qui l'a immédiatement acceptée.

— Le gouvernement belge vient d'envoyer 3,000 fr. à M. Laignel, comme récompense pour son invention d'un nouveau système de freins qui vient d'être adopté définitivement pour les chemins de fer de la Belgique.

— Le conseil de guerre de Lille vient d'être saisi d'une affaire très-grave. Deux militaires étaient traduits devant lui comme coupables d'avoir porté des coups de sabre à un citoyen sans défense. L'artilleur Lesauvage a été condamné à la peine de mort. Délié, son complice, a été condamné à deux ans de fers et à la dégradation.

—A Hambourg, à Eberfeldt, à Stuttgardt et à Berlin, il se forme une société qui a pour but de fonder dans l'Amérique du Sud une colonie allemande. Berlin sera le centre de la société.

— Une voiture appartenant à l'entreprise des *Jumelles*, rue du Bouloi, a été dévalisée d'une manière bien audacieuse dans son trajet de Soissons à Paris. On ne s'aperçut de ce vol qu'au moment de faire le déchargement de la diligence. La bâche présentait une ouverture cruciale assez étendue, qui avait permis aux malfaiteurs d'enlever deux malles renfermant des valeurs : l'une appartenant à M. de Saint-Romain, ancien préfet; l'autre à M. Compans, avocat-général à la cour royale de Bordeaux.

Le conducteur de la diligence de Reims a apporté quelques renseignements relatifs à ce vol, qui paraît avoir été commis à peu de distance de Dammartin. On avait trouvé premièrement sur la route une malle dont le signalement se rapporte à l'une de celles qui ont été enlevées; mais elle n'était remplie que de mauvais effets mis à la place de ceux qu'elle contenait. En second lieu, M. le maire de Dammartin a trouvé au milieu d'un champ, en allant à la chasse, une corde à nœuds à laquelle était attaché un grappin qui a dû servir aux voleurs pour monter sur l'impériale de la voiture. On est à leur recherche.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« Un journal rapporte les détails d'un empoisonnement fortuit dont les cas pourraient se reproduire ailleurs d'une manière bien funeste, si les causes n'en étaient pas indiquées.

» Tout le monde sait qu'on fait avec de la cire vierge et de l'huile un cérat propre à guérir les gerçures et les plaies, et, dans quelques familles éloignées des pharmacies, on fait cet onguent à l'instant même du besoin en y employant la première bougie qu'on fait fondre dans une carte avec de l'huile. C'est en employant un pareil remède fait avec de la bougie de l'Etoile qu'un empoisonnement a eu lieu. En voici la raison : les bougies de l'Etoile et autres ne se font pas avec de la cire, mais avec du suif dont, à l'aide de la presse, on a retiré l'huile qui sert aujourd'hui à graisser les laines; ce suif, pour produire la bougie, se combine avec une assez forte quantité d'arsenic. Dès lors, il n'est plus étonnant que l'arsenic, qui pénètre même par la friction, puisse produire l'empoisonnement en l'appliquant sur les chairs vives. »

— On lit dans un journal de la Meurthe :

« Dans la nuit du 1er au 2, une pauvre fille de Saverne, de l'âge de huit à neuf ans, se plaça sur la mécanique de la malle qui fait le service de Paris à Strasbourg, et parcourut le long trajet de Saverne à Nancy dans cette affreuse position, pouvant à peine se soutenir contre une tringle, sans avoir été aperçue aux relais par le courrier. Cependant, à la poste de Nancy, le factionnaire l'aperçoit bientôt et se met en devoir de faire descendre cette malheureuse enfant qui, pendant plus de neuf heures, avait supporté la pluie et le froid dans une position atroce. MM. les employés de la poste, justement touchés de pitié à la vue de cette enfant transie de froid, presque morte et pouvant à peine répondre à leurs questions, la firent immédiatement transporter à l'hôtel de l'Europe, où des personnes charitables lui prodiguèrent les soins que réclamait sa triste position. Questionnée ensuite sur les motifs qui avaient pu la porter à quitter ainsi ses parents, elle a répondu, en versant d'abondantes larmes, que c'était pour échapper aux mauvais traitements de sa vieille tante qu'elle avait pris la résolution de partir aussi loin que la voiture l'aurait transportée. Nous apprenons à l'instant que l'autorité judiciaire, instruite de ce fait, s'est empressée de faire reconduire à Saverne notre intrépide petite voyageuse. »

— On écrit de Stettin, le 2 novembre :

« Il résulte du dernier ukase russe concernant le commerce de la Prusse et de la Pologne qu'il ne sera plus payé aucun droit de transit pour les marchandises. Les droits différentiels sur le sucre et le café sont abolis. »

— On écrit de Candes, près Saumur, le 14 novembre :

« Un assassinat affreux a eu lieu mardi dernier entre Bourgeuil et la Levée. Un malheureux paysan a été tué à coups de couteau par un homme qui n'est pas encore connu, et qui lui a volé 50 f. qu'il avait reçus à Bourgueil. Ce malheureux était âgé de 62 ans. La justice informe et fait les plus grandes recherches. Le couteau est resté dans la plaie et servira probablement à découvrir le coupable. »

— Des Anglais sont occupés à Dunkerque à opérer le sauvetage d'un navire. On lit dans le journal de cette ville :

« Revêtus d'un habillement en caoutchouc qui les enveloppe complétement, qui leur permet de voir parfaitement au fond de l'eau au moyen de morceaux de verre placés devant les yeux, et d'y respirer par un long tuyau adapté à la cuirasse à l'endroit du front, dans lequel tuyau l'air leur est envoyé au fond de la mer par une pompe foulante; habillés ainsi, disons-nous, ces marins descendent sous l'eau au moyen de lest, et travaillent à retirer le chargement du navire anglais *the Dame*, sombré sur un bas-fond, dans sa traversée de Dundee à Dunkerque. En quelques séances, ces plongeurs, au nombre de deux seulement, ont retiré du navire 1,100 paquets de fils et de toile, dont partie sera vendue dans quelques jours en vente publique. »

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

LONDRES, *le 18 novembre.* — Un nouveau grand meeting de chartistes vient d'avoir lieu à Londres. M. Duncombe, membre du parlement, y as-

sistait. On y remarquait F. O'Connor, le colonel Thompson, et l'héroïne des chartistes, Marie-Anne Walker. Le meeting a été plein de violences contre le gouvernement en général, et en particulier contre les juges des commissions spéciales, surtout contre lord Abinger.

ÉTATS-UNIS.

Nous avons reçu des nouvelles de New-Yorck qui nous apprennent que les élections ont commencé. Les journaux recommandent aux électeurs de ne nommer que des hommes animés du désir d'opérer des réformes dans le système monétaire et dans l'administration des finances. La lutte est très-vive entre les whigs et les locofocos. Tous les comités n'ont pas encore nommé leurs représentants, mais le résultat obtenu jusqu'à ce jour donne 30 locofocos sur 17 whigs pour la chambre des représentants, et 9 locofocos et 3 whigs pour le sénat. La session s'ouvrira dans cinq semaines, à partir du 31 octobre; elle finira le 3 ou le 4 mars.

ESPAGNE.

Une seconde réunion préparatoire a été tenue le 12 par le sénat; elle n'a offert rien de remarquable, attendu la décision prise par le régent d'ouvrir la session législative par commission. Suivant le *Heraldo*, la coalition aurait choisi M. Olozaga pour candidat à la présidence de la chambre des deputés; elle compte sur 70 suffrages contre 40 environ qui seront donnés à M. Gonzalez.

— Une lettre adressée de Paris au *Corresponsal* porte que le traité de navigation et de commerce négocié avec la Grande-Bretagne est assis sur les bases ci-après :

1° Le gouvernement anglais garantira au gouvernement espagnol un emprunt de 500,000 à 1,000,000 de réaux.

2° Il sera formé à Londres une commission composée en nombre égal d'Espagnols et d'Anglais qui demeurera chargée de tous les détails de cet emprunt.

3° La moitié du produit provenant de l'exportation des cotons anglais sera affectée au paiement des intérêts de l'emprunt.

4° L'autre moitié servira pour le moment à indemniser les fabricants de la Catalogne.

— M. Lefèvre, négociant à Barcelonne, et dont l'affaire avec Zurbano a si vivement préoccupé le public, vient d'adresser la lettre suivante au *Patriota*, en réponse aux observations publiées dans ce journal :

« Il est faux que l'autorité municipale m'ait donné deux mois de délai pour vider le local occupé par ma fabrique, et il l'est également qu'à l'expiration de ce délai, le général Zurbano m'en ait accordé un autre très-suffisant. Il est faux encore que, me présentant devant ce général, je me sois exprimé en termes peu mesurés.

» Voici comment cela s'est passé :

» Le 12 août, je fus invité pour la première fois à vider le couvent. Le 7 septembre, le général Zurbano, irrité de voir que ce couvent n'était pas encore évacué, m'ordonna de passer chez lui. Là il m'insulta et me donna un coup de pied. Est-il permis de supposer qu'un vieillard de 73 ans, comparaissant devant un homme aussi violent que l'est le général Zurbano (votre article en convient), se soit permis de lui répondre avec insolence?

» Du 12 août jusqu'au 7 septembre, jour où le général Zurbano me laissa un répit de quarante-huit heures seulement pour déplacer ma fabrique, il s'en faut de beaucoup que deux mois se soient écoulés; les quarante jours que la loi accorde à un simple particulier ne sont même pas atteints, car, dans ce dernier cas, seize jours manquent encore.

» J'habite l'Espagne depuis 1806 ; c'est à cette époque que je montai les premières machines à filer, nommées *mull-jenny*. En 1817 j'établis la première machine pour l'impression des indiennes, et en 1835 celle propre à filer la laine peignée. Les deux premières font aujourd'hui la richesse de la Catalogne ; quant à la dernière, elle vient de succomber par les ordres du général Zurbano.

» Barcelone, 6 novembre 1842. *Signé:* **LEFÈVRE.** »

INDES.

PRISE DE GHUZNIE. — (*Extrait d'une lettre.*) — Nos troupes arrivèrent dans le voisinage de Ghuznie le 4 septembre; une escarmouche eut lieu, dans laquelle le général Nott perdit 40 hommes, tués et blessés. Le feu s'ouvrit sur la place le 5, et le 6 nos troupes y entrèrent ; le soir, l'étendard britannique fut arboré sur le Bala-Hissar. Le gouverneur Shumsoodeen-Khan se retira vers Caboul. On a trouvé à Ghuznie d'abondantes provisions. La ville de Ghuznie a été détruite par les Anglais.

PRISE DE CABOUL.— (*Extrait de la* Gazette de Delhi.)— Nous ne voulons pas perdre un moment pour vous donner l'heureuse nouvelle que les armes britanniques ont enfin triomphé à Caboul. Le 13 septembre, le général Pollock rencontra l'ennemi à Tezeen ; Mahomed-Ukhbar-Khan y commandait 16,000 hommes. Après une résistance désespérée, où souvent l'on ne faisait usage que de la baïonnette, l'ennemi fut complètement battu ; il prit la fuite, laissant un grand nombre de morts, deux canons, une grande quantité de provisions et trois étendards. La perte du côté des Anglais a été de 32 morts et de 130 blessés.

Le 16 septembre, l'armée anglaise a déployé son étendard sur le Bala-Hissar de Caboul. Sir Richmond Shakspeare, avec 700 hommes, s'est mis à la recherche des prisonniers. Le général Pollock s'attend à recouvrer tous les prisonniers dans huit à dix jours, à l'exception du capitaine Bygrave, que Mahomed-Ukhbar a emmené avec lui.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le dépôt des **PILULES FERRUGINEUSES** du docteur **VALLET**, approuvées par l'Académie royale de médecine pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles, est à Lyon chez MM. André, Boitel et Vernet, pharmaciens.
Elles ne se vendent qu'en flacons scellés des cachets Vallet et Frère.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 22 NOVEMBRE.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,250	»
1,000	700	—— Saint-Etienne.	1,075	»
350	600	—— Grenoble.	815	»
500	750	—— Saône-et-Loire.	750	»
400	700	—— Dijon.	530	»
3,000	750	—— Trois villes du Midi.	»	»
1,740	600	—— Turin	400	»
1,000		—— Montpellier.	725	400
1,000		—— Besançon.	450	»
1,000		—— Reims	»	»
1,000		—— Metz	675	»
360	500	—— Valence	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	625	»
Idem.	»	—— Union	505	»
Idem.	1,000	—— Société civile.	750	»
1,500	800	—— Grangette et Culatte.	500	»
4,000	»	—— Côte Thiollière.	»	»
1,000	1,000	—— Comp. gén. des Tréf.	»	»
1,000		—— Ce des mines des Littes.	»	»
2,500		—— Compe du Villars	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	3,400	»
500	4,000	—— Société lyonnaise.	3,900	»
800	500	—— Rhône supérieur.	»	»
134	5,000	—— Gondoles sur Saône.	4,100	»
200	10,000	—— Compagnie de l'Aigle.	9,000	»
	5,000	—— Compagnie du Sirius.	»	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,205	»
450	2,000	—— de la Feuillée	2,300	»
300	2,000	—— Seguin.	1,700	»
220	2,000	—— de l'Ile-Barbe	»	»
1,800	1,000	—— et Gare de Vaise.	580	»
6,000	»	Canal de Givors.	815	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Étienne.	»	6,750
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache	5,125	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèch.	23,500	»
800	1,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère).	»	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,000	»
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	275	»
Illimité	»	Omnium.	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,850	»
650	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville	800	»

Etude de Me Groz, avoué, rue Bât-d'Argent, 16.

Le samedi vingt-six novembre 1842,

ADJUDICATION

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

DE MAISONS,

terres, bois verger et vignes,

Situés sur la commune de Condrieu,

DIVISES EN NEUF LOTS SÉPARÉS,

SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE.

Le 1er lot comprend une maison située à Condrieu, sur la place du marché aux herbes, estimée . . . 8,000 fr.
Le 2e lot se compose de trois maisons, rue Saint-Etienne, rue de la Seppe et quartier du Plâtre, estimées. 2,500
Le 3e lot est formé d'une tannerie et d'un corps de bâtiments, sis à Condrieu, estimés. . . . 1,000
Le 4e lot est composé d'un corps de bâtiments, hangar et jardin, estimés. 400
Le 5e lot consiste en une vigne au lieu de Vergelas, estimée. 1,200
Le 6e lot renferme une terre appelée Ile-des-Dames, estimée. 800
Le 7e lot comprend une vigne au lieu de Sainte-Agathe, d'une autre vigne sise au même lieu, d'un bois taillis et d'une saussaie, estimés. 1,500
Le 8e lot est formé :
1° D'une vigne au lieu de Corbery ;
2° D'une autre vigne au même lieu ;
3° D'un bois taillis et d'une saussaie ;
4° D'une petite terre et saussaie ;
5° D'un verger ;
6° Enfin d'une autre vigne.
Tous ces articles sont attenants ; ils sont évalués à. 8,000
Le 9e lot est composé d'une terre au lieu des Épares, estimée. 1,000
Il y aura enchère générale sur les lots réunis.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Me Groz, avoué. (2797)

Etudi de Me Hardouin, avoué, rue du Bœuf, n. 16.

VENTE JUDICIAIRE

EN DEUX LOTS,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

du samedi trois décembre 1842, à midi précis,

D'IMMEUBLES

EXPLOITÉS

comme carrières de kaolin pour la fabrication de porcelaine,

Situés sur la commune de Larnage (Drôme),

Dépendant de l'actif de la faillite des Sociétés Decaen et Ce, de Grigny, et Decaen frères et Ce, d'Arboras.

Mise à prix du premier lot. . . . . 1,500 fr.
Mise à prix du second lot . . . . . 400 fr.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à Me Hardouin, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n. 16, et à M. Laffitte, arbitre de commerce, rue Clermont. (3199)

Etude de Me Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le lundi vingt-huit novembre 1842, à dix heures du matin, sur la place des Capucins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, banques, commode, horloge, glace, et une grande quantité de marchandises, toile peinte, coton et fil, châles, mouchoirs, bonneterie, robes, tabliers, sarraux, pantalons, gilets, etc. (1216)

Même étude.

Le mercredi trente novembre courant, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, tabourets, batterie de cuisine, etc. (1217)

Etude de Me Girardet, avoué à Lyon, place du Gouvernement, n° 5.

ADJUDICATION

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

le dix-sept décembre 1842,

PAR VOIE D'EXPROPRIATION FORCÉE,

EN UN SEUL LOT,

LE

VASTES BATIMENTS

servant à l'exploitation d'une brasserie de bière,

DU MATÉRIEL DE CETTE EXPLOITATION,

D'UNE BELLE MAISON D'HABITATION,

avec terrasses, bois, bosquets d'agrément, sources d'eau vive et dépendances,

ET D'UNE

CARRIÈRE DE PIERRE,

Le tout d'un seul ténement de soixante-six ares environ, sis à Cuire, commune de Cuire et Caluire réunis.

Magnifique position sur les bords de la Saône, vis-à-vis l'Ile-Barbe.

Appartenant au sieur Jean Stiernlein.

Mise à prix . . . . . 50,000 fr.

S'adresser audit Me Girardet, avoué. (2915)

ÉTUDE DE Me MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

A VENDRE,

En la commune de la Croix-Rousse.

UNE MAISON

avec un jardin,

Le tout loué pour 1,050 fr. par an, du prix de 22,000 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M Morand. (5100)

A VENDRE,

BON DOMAINE

DE PRODUIT ET D'AGRÉMENT,

sur une belle grande route.

Dix hectares, bâtiments neufs.— Produit : 1,100 fr.— Prix fixe : 36,000 f.

S'adresser au concierge, rue de l'Archevêché, 2. (313)

EN VENTE

A l'Hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique.

UNE CALÈCHE

ÉLÉGANTE ET COMFORTABLE,

pouvant servir avantageusement pour voyager et pour la campagne.

Elle a coûté 2,000 francs ; on la céderait moyennant 850 francs pour cause de départ dimanche prochain 27 novembre.

S'adresser à M. Vuibert, maître de l'hôtel. (324)

A vendre ensemble ou séparément.

QUATRE CORPS DE BIBLIOTHÈQUE.

S'adresser au Cabinet de lecture, rue du Pérat, n. 16. (5701)

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET tout nouvellement agencé, situé rue de Trion, au coin de la rue qui conduit à Loyasse.

S'adresser, rue de la Loge, n. 2, chez M. Barbier. (328)

A louer de suite.

UN JOLI EMPLACEMENT convenable pour un service de messageries, ayant la jouissance d'une belle et vaste cour, situé dans une belle position de la ville.

S'adresser au café de la Bourse, place des Terreaux, n. 6. (5700)

AVIS.

On demande de suite, pour le commerce de quincaillerie et parapluies, **UNE JEUNE PERSONNE** de quinze à seize ans, sachant coudre, pour apprentie, avec de bons renseignements.

S'adresser rue Vieille-Monnaie, n. 35, à Lyon. (331

AVIS.

UNE PERSONNE de vingt-cinq à trente ans, étant d'une bonne famille, connaissant la musique, désirerait trouver une place de **DAME DE COMPAGNIE** en France ou pour l'étranger.

S'adresser rue de Castries, n. 4, au 1er, au-dessus de l'entresol. (330)

AVIS.

Depuis le 15 novembre, **L'ÉTUDE DE Me DEPLACE**, notaire à Lyon, successeur de **Me ROSIER**, est située place d'Albon, n. 2. (3772)

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande ; à Saint-Etienne, Monestier, épicier, rue Royale, n. 1 ; à Grenoble, Déchenaux, quincailler, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7140)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stœchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que *Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la *Bile* et les *Glaires* ; il réussit également dans les *Affections nerveuses* et les *Faiblesses d'estomac*.— Prix : 2 f. 50 c. le flacon.

En dépôt **A SAINT-ETIENNE**, à la **PHARMACIE CHERMEZON**, rue de la **COMÉDIE**. (7472)

SIROP PECTORAL DE MACORS

POUR RHUMES, ENROUEMENS, IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur, M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30 ; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8. (7712)

AVIS.

L'étude de Me RÉGIPAS, notaire, successeur de Me CHAZAL, est actuellement rue Saint-Dominique, n. 1, au 1er. (4283)

Avis Important.

On fournit aux personnes qui en font la demande des **SUJETS DES DEUX SEXES** pour tous les emplois, et qui ne laisseront rien à désirer, tant sur leur conduite que sur leur moralité.

S'adresser rue de la Barre, n. 8, au 2e, seconde montée. (332)

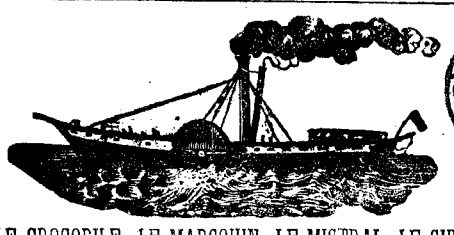

LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,

beaux bateaux à vapeur en fer,

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

AVIS.

PILULES NAPOLITAINES de POISSON, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris ; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés.— Prix : 3 fr. la boîte. — Dépositaire pharmacien : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (8059—6195)

SERVICE

DE LYON A CHALON.

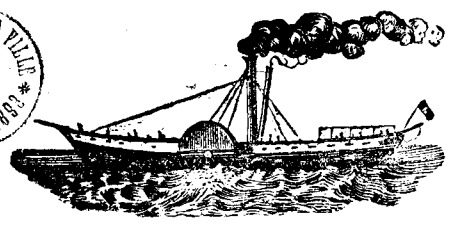

LE TRITON ET LE DAUPHIN.

Malgré les grosses eaux, les **DÉPARTS ONT LIEU TOUS LES JOURS A SIX HEURES DU MATIN**, du quai de Serin. (6529)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.